

Étaient présents :

Elus représentant les familles

Pour le FOH : Madame DAVIET Présidente du CVS

Mesdames WECKER, DUPUIS, SICARD, POINET, LACRAMPE.

Pour le FOJ : Madame BAUNOT.

Elus représentant les résidents

Pour le FOH : Madame TOULOUSE, Monsieur HAUTEVILLE.

Pour la MRS : Mesdames PEAULT, LACRAMPE.

Pour le FOJ : Messieurs RICHARD, BAUNOT.

Représentant le CDAIR :

Mr DAUBERT, Directeur

Mme GILBERT, Cadre Socio-Educatif

Mme DUPUY, Représentant le personnel

Mme DEFOIS, Adjointe administrative

Absents excusés :

Mr MARC, personnalité qualifiée

Mme NEDELEC, représentant les organismes de protection des majeurs

Madame COLIN, représentant les familles pour le FOH

Mr ROBICHON, représentant les familles pour le FOH

Déroulé de l'ordre du jour :

1) Approbation du dernier PV du Conseil de Vie Sociale du 14 octobre 2022.

Le compte rendu du CVS du 5 Octobre 2023 est remis en séance et est approuvé.

- Tous les problèmes liés aux travaux évoqués dans le dernier CVS sont levés (appel malade à la MRS, problème d'eau chaude).
- Le Psychologue serait disponible pour des entretiens avec les résidents du FOH sur rendez-vous.

2) Déroulé de la réunion du CVS.

Ateliers : Le sujet des activités est abordé, il y a eu la création fin 2023 de 2 ateliers : « Citoyen et musique », et « Comme à la Maison », dirigé par Mme DUPUY N. (AES) et Mme ROLLAND K. (ASHQ), à la suite d'un départ à la retraite et la fermeture de l'atelier bois. Ces deux ateliers fonctionnent bien et les résidents sont satisfaits.

Mme Puaud (Monitrice sportive) est aujourd'hui en arrêt et ce jusqu'en Juin. Le personnel se relaie le maximum pour proposer des activités à l'extérieur, comme la randonnée, cependant les activités qui nécessitent un accompagnement spécifique ne sont plus assurées, comme le surf, et l'équitation.

Le Hand est toujours en place, ainsi que le Karaté, et Mr VESSIERE V. (AS) a commencé un atelier « vélos » qui va de la réparation, et l'entretien des vélos pour la reprise des balades futures.

Un projet d'animation sera proposé par le personnel du FOH durant les Jeux Olympiques la première semaine de Juillet.

Concernant la notification d'Aide Sociale, beaucoup de familles soulèvent le problème d'une durée trop courte, avec des applications différentes suivant les Départements concernés. Ce problème a été remonté à la Direction de l'Autonomie.

Pour le FOJ, les horaires de bus changeants suivant les saisons ne sont pas adaptés pour les résidents qui prennent le réseau Nouvelle-Aquitaine. Il est demandé aux familles de se mobiliser auprès de la société de bus par courrier afin de voir s'il est possible de valider un horaire supplémentaire.

- Une note de rappel est faite sur les repas qui doivent être commandés ou décommandés au minimum 48h à l'avance.

Budget : Les prix de journées ont été fixés par le Département, applicables au 1^{er} avril 2024 :

FOH : 137.25 €

FOJ : 77.61 €

MRS : 103.20 €

Rapport financier ERRD 2023 :

- En terme d'activité, la réalisation sur 2023 a atteint les taux cibles pour la MRS, et pour l'accueil temporaire d'Hébergement. Les absences facturées sont en augmentation, cela s'explique par des sorties plus fréquentes de résidents plus jeunes qui partent en famille, remplaçant les plus anciens qui sortaient peu ou pas. La règle des 105 jours d'absences est plutôt bien respectée, 3 ont atteint les 105 jours, personne ne les dépasse. Nous travaillons avec les familles pour qu'elles acceptent et gèrent cette règle. Cependant, les admissions se tournant de plus en plus vers une priorisation des jeunes en aménagement Creton, ce seuil est de plus en plus souvent atteint. Il est même nécessaire de « négocier » avec les familles pour optimiser les temps de présence en famille.
- Au niveau financier, le budget du FOH/FOJ est excédentaire à hauteur de 126 771,97 €. Cela s'explique tout d'abord par le fait qu'au niveau du personnel, il y a 1.5 ETP (Equivalent Temps Plein) en moins (service technique et entretien). Par le fait également que l'absentéisme sur l'année 2023 est beaucoup moins élevé que l'année passée, renforcé par le recrutement d'une personne à temps plein et en CDI qui permet de pouvoir faire les remplacements en cas d'arrêts maladie, de renfort sur certains temps permettant de reprendre sereinement le suivi des projets personnalisés pour 2024.

Le remboursement des frais de personnel du budget de la MRS vers le budget du FOH a été considéré au plus juste, revu à la baisse les années précédentes pour diminuer le déficit de la MRS.

Nous n'avons pas, contrairement à l'habitude, effectué de provision pour la somme de 50 000 €.

Nous avons par contre repris des provisions pour amortissements à hauteur de 30 834.38 €.

Cela implique donc que si ces 50 000 € avaient été provisionnés, et si les 30 834.38 € n'avaient pas été repris, l'excédent du FOH /FOJ n'aurait pas été de + 126 771.91 € mais de + 45 937.59 € ce qui représente plus que prévu mais porterait l'excédent de l'année 2023 à : + 395.31 €

En ce qui concerne les charges liées à l'exploitation courante : Nous poursuivons notre politique de rigueur et de mise en concurrence, mais certaines dépenses ont été maîtrisées au-delà de ce que nous pouvions escompter. Il en est ainsi du passage au chauffage par granulés de bois (avec une consommation bien moindre et malgré une flambée des prix en début d'année) de l'électricité grâce à un contrat comprenant une part variable mais la grande majorité en tarif préférentiel.

Pour la MRS la section de fonctionnement présente un déficit de 45 542.28 €.

Ce résultat devrait être encore inférieur comme indiqué plus haut du fait des rattachements de charges qui ne sont pas encore tout à fait à la hauteur de la règle.

Rapport financier EPRD modifié 2024 :

- Le taux d'évolution accordé par le Département pour l'année 2024 est de 2.00%. Ce qui augmente les recettes prévisionnelles liées au prix de journée d'environ 75 000 € sur le FOH/FOJ, par rapport à l'EPRD présenté au CA du mois d'octobre 2023. Et environ 6 000 € pour le budget de la MRS.

- Ce budget présente un excédent de 125 344,95 € sur le FOH/FOJ, et un déficit de - 59 525,27 € pour la MRS, soit un résultat cumulé 2024 de 65 819,68 €.

Les économies sont faites comme en 2023 sur les charges du personnel (1 personne monitrice éducatrice, en plus au tableau des effectifs sur le Foyer permet le roulement sur les remplacements si besoin, avec meilleure connaissance des résidents et permet le glissement sur plusieurs postes). Ce choix a été fait car les candidatures sont rares, cela permet de pérenniser un poste, tout en libérant du temps pour les personnels sur les écrits, heures syndicales etc. ...

Au niveau de l'énergie, économies faites sur de l'électricité et sur les granulés bois, puisque les prix ont très nettement diminué.

Sur le groupe III, il y aura des dépenses supplémentaires liés à des missions d'audit engagées et de nouveaux logiciels à acquérir.

En ce qui concerne les investissements : Les difficultés actuelles viennent de devis tout à fait disparates sur les futurs travaux (plus que du simple au double), il est donc difficile de faire des prévisions avec précision. Il va falloir accentuer le renouvellement du parc informatique et finaliser les dépenses initialement prévues. Cette année il est prévu de financer :

- L'évaluation externe et l'audit de fonctionnement pour mieux appréhender les modifications de l'équipe administrative et la modernisation des pratiques
- La pompe de relevage
- Des travaux d'aménagement dans l'administration
- La réhabilitation d'au moins 4 salles de bain
- L'aménagement de la salle de sport
- Les ordinateurs et licences obsolètes

Questions

Mme DAVIET demande où en est le suivi des projets personnalisés ? : les projets personnalisés reprennent leur cours normalement.

Le rapport d'activités 2023 est présenté, celui-ci sera mis en ligne sur le site du cdaif.fr

IL est souligné par les parents représentants que la communication/information avec la Vague Bleue n'est pas assurée de manière fluide (réunion du CA non communiquée, etc....).

Les projets :

- Election des représentants pour le CVS
- En collaboration avec La Sirène, des activités sont programmées tout au long de l'année. Le thème commun à tous les ateliers est celui de la musique.
- En collaboration avec La Maline, les sorties cinéma seront au programme, avec une volonté de donner la possibilité aux résidents d'y aller seul, en autonomie.
- Abécédaire, propose une liste de mots afin d'avoir un « langage » commun autour de mêmes valeurs, repères entre usagers, familles partenaires et professionnels. Abécédaire mis en annexe)

Dates à retenir :

- 21 Septembre 2024, Kermesse du CDAIF.

Levée de la séance à 12h30.

Annexes :

- Conseils de maison FOH/FOJ et MRS
- Abécédaire

CONSEIL DE MAISON FOH

Jeudi 4 avril 2024

Animé par P. DAUBERT et D. GILBERT

M. DAUBERT prend la parole et revient sur l'utilisation des téléphones portables avec l'engagement de chacun à respecter la charte d'utilisation, notamment suivant le choix qu'ils ont pu faire à savoir, garder leur téléphone ou le laisser au bureau selon les règles déjà en place.

Nous rappelons que lorsqu'on veut se plaindre d'appels intempestifs ou répétés, il est absolument important de ne pas effacer la liste d'appels ou les messages afin que les professionnels puissent intervenir auprès de l'auteur des appels.

Nous soupçonnons également que certains utilisent leur téléphone pour jouer ou en partage de connexion avec un autre résident, jusqu'à des heures très tardives. Nous rappelons que si le manque de sommeil nuit à leur humeur et leur comportement en journée nous pourrions intervenir.

M. DAUBERT passe les infos concernant l'élection prochaine des nouveaux délégués de résidents qui sera accompagné dans le cadre de l'atelier Citoyen par Nathalie. Les candidats potentiels doivent se faire connaître auprès des professionnels.

Il est rappelé quelques règles de savoir-vivre :

- Arriver à l'heure aux repas (le téléphone est souvent en cause lors d'arrivée tardive).
- Le Foyer n'est pas un hôtel, les professionnels ne sont pas des agents d'entretien et chacun doit prendre soin de son univers personnel à la hauteur de ses moyens. Notamment les résidents en repos d'atelier doivent s'occuper de l'entretien de leur chambre seul (lorsqu'ils en sont capables) avant de vaquer à d'autres occupation.
- Chacun est responsable du bruit qu'il peut faire dans le collectif. Il est possible de se plaindre du bruit excessif de son voisin auprès des professionnels.
- Les professionnels font leur travail en respectant les résidents. Ils sont courtois et polis même lorsqu'ils rappellent fermement les règles. Les résidents doivent l'être aussi envers eux ce qui n'est pas toujours le cas ce qui n'est pas acceptable.

Il est notable que le Conseil de maison est maintenant utilisé à bon escient, il y a très peu de résidents qui évoquent leur situation personnelle alors que ce n'est pas le lieu, ce qu'ils acceptent bien lorsqu'on est obligé de leur rappeler.

Les questions posées relèvent bien du CVS, hormis quelques critiques concernant la cuisine. Nous renvoyons ces questions à la prochaine commission menu le 11 avril prochain à 14h30.

Parmi les questions :

- Il est demandé aux professionnels de redéfinir les règles de distribution des entrées et desserts afin que chacun puisse avoir réellement le choix. Il semble que commencer d'un côté ou d'un autre suivant que l'on soit un jour pair ou impair soit plus repérant pour les professionnels. Danielle voit avec les équipes.
- Les professionnels paient-ils leur repas ? Danielle précise que les repas sont accompagnés par les professionnels qui sont donc en temps de travail. Ils ne paient donc pas leur repas.
- Est soulevé le problème des jours de linge. Les résidents chargés de déposer les sacs de linge devant les chambres ces jours-là, se plaignent que ces derniers n'attendent pas devant leur passage dans ou devant leur chambre comme convenu. Les professionnels ont bien noté que l'arrivée au repas du midi ce jour-là est un peu désorganisée et tardive. Nous allons étudier d'autres manières de procéder avec les ateliers et les professionnels de l'hébergement.
- Il est demandé si la règle actuelle de pouvoir changer les plans de table le week-end peut être étendue au vendredi. Nous entendons cette remarque mais proposons éventuellement que ce ne soit qu'à partir du vendredi soir (alors qu'il y a déjà eu des départs, rappelant que dans ce cas les personnes encore présentes peuvent conserver leur place si elles le souhaitent. Danielle en parlera aux équipes avant validation.
- Visiter un aérodrome ? faire des baptêmes de l'air ?

- Avoir une sonnette à la porte ? C'est à discuter car celles-ci sont entendues par les voisins... Et si le nombre se généralise cela pourrait être compliqué. A revoir avec la Direction
- Pourquoi nous n'avons plus le pécule ? Danielle revient sur cette question qui a déjà été largement abordée.

CONSEIL DE MAISON FOJ

Jeudi 04 avril 2024

Tous les Accueils de jour sont présents : Théo, Océane, Ophélie, Maxime (3 jours par semaine), Valérie, Virginie, Jérémie, Tony, Eloi.

P. DAUBERT, Annie AUDEBRAND, Sandrine MARDON, D. GILBERT

Nous évoquons les deux nouveaux arrivés : Jérémie qui vient trois jours par semaine et Eloi.

Théo et Maxime sont les délégués. Nous les informons tous de la tenue prochaine des élections des délégués. Les candidatures seront accompagnées dans le cadre de l'atelier citoyen animé par Nathalie. Il y aura un jour pour voter (Nous ne connaissons pas encore la date).

La nouvelle salle du FOJ est évoquée. Tous apprécient mais certains relèvent qu'elle aurait besoin d'être décorée et aménagée :

- Un fauteuil plus confortable (petit canapé ?)
- Une chaîne HI FI fixée au mur
- Des coloriations

La question des placards est posée. Il était prévu de pouvoir les fermer à clé avec un cadenas à code... Mais tous ne savent pas se rappeler du code ou l'utiliser. Pour les clés le problème de leur perte se pose aussi... Chacun a son téléphone portable depuis plusieurs semaines. Ils ont signé la charte en réglementant son utilisation. Il était convenu que les téléphones soient laissés au bureau du FOH, mais il semble plus simple qu'ils soient donnés au moniteur de leur atelier respectif. Seul une personne continue de le laisser au FOH. Les résidents questionnent le ménage de la salle et proposent de faire un planning.

Il est convenu de ne pas inviter des résidents du FOH dans la salle. Elle est petite et réservée au FOJ. Les personnes accueillies au FOJ peuvent être invitées dans les chambres des résidents du FOH mais doivent prévenir les professionnels.

Il ne doit pas y avoir de prêts, trocs, échanges, entre eux. Cela fait toujours des histoires.

Les personnes du FOJ ne doivent pas non plus passer par les couloirs du FOH sauf pour Jérémie qui a besoin de son déambulateur pour ses déplacements, en cas de très mauvais temps ou pour le service du linge (Tony).

Il est rappelé aussi que les personnes du FOJ que l'on vient chercher en fin de journée, doivent rester présents dans le hall du FOH ou juste devant.

Sont évoqués les horaires du bus qui changent suivant la saison touristique. En hiver il y a moins de bus et cela fait partir les résidents plus tard (Bus de 17h15). Nous rappelons qu'il est important de s'engager sur un horaire avec la famille et le CDAIR et de ne pas en changer continuellement.

Demandes :

- Une sortie de fin d'année
- Visite de la chocolaterie de Saint-Martin

CONSEIL DE MAISON MRS

03/04/24

Animé par D. GILBERT, secondé par Jean-Jacques CHAUVEAU (AMP). Tous les résidents présents.

Comme toujours lorsque nous commençons la réunion, globalement tout se passe toujours très bien. Il nous faut solliciter leur avis, poser des questions ... L'exercice ne semble pas vraiment naturel pour une

grande majorité et le débat a besoin d'être alimenté (contrairement au FOH où il faut distribuer les temps de parole et rester cadrant sur l'horaire, car cela pourrait très facilement déborder).

La question de la participation aux ateliers est évoquée. Certains regrettent toujours l'atelier bois et interrogent aussi l'absence de Maèva. D'autres maintiennent une participation régulière hebdomadaire à différents ateliers et/ou activités avec des intervenants extérieurs ou externes au CDAIR. Didier par exemple a un emploi du temps bien rempli en participant à des activités externes au CDAIR (Concours de boules, visite aux pompiers, invitation pour les matchs de foot, petit tour à la presse, à la boulangerie... Une vie sociale inclusive bien remplie). Un autre dit ne plus aller en atelier depuis qu'il n'y a plus l'atelier Bois, il sort aussi souvent du CDAIR entretenant des relations avec les habitués de la maison de la presse. Il précise que, premier levé il participe tous les matins à la mise en place du petit-déjeuner pour tous les résidents de la MRS. Nous rappelons qu'à la retraite et à son âge il n'est pas obligé d'aller en atelier. D'autres sont heureux de maintenir leurs activités habituelles en atelier sur un rythme bien moins soutenu que par le passé, c'est normal. Deux sont contents de participer au Karaté adapté avec les plus jeunes. Une au Hand-Ball. Beaucoup participent à l'activité « Autour des mots » animés par Ré clé Ré à la MRS (depuis le covid). Lorsque je leur demande s'ils préfèrent que cela continue ainsi à la MRS ou dans la nouvelle salle de formation, les avis sont partagés. Ceux pour la MRS sont argumentés (c'est plus familial, convivial sans les jeunes), les autres ne savent pas trop... Cela vaudrait peut-être le coup d'aborder cela lors d'une réunion du lundi : Le pour, le contre, pourquoi etc ? Les résidents semblent avoir tendance à se laisser guider par les décisions des professionnels sans s'autoriser la discussion (ceci pour une grande majorité, quelques rares résidents osent le faire mais pas toujours de manière appropriée, ni dans le bon contexte).

L'atelier Musique animée par Nathalie à la MRS est apprécié pour 9 résidents.

L'Art thérapie en petit groupe avec Sandrine est apprécié aussi.

Tout le monde participe aussi aux sorties spectacles.

Au moment de la Toussaint il est proposé à ceux qui le souhaitent d'être accompagné sur la tombe de leurs défunts, ils trouvent que c'est bien.

Nous évoquons l'après MRS, ce qui jette un petit froid. Nous expliquons que c'est difficile pour tout le monde de penser à quand on sera vieux « Quand on aura une canne ? », « On préfère mettre ça de côté ». Nous expliquons que c'est tout de même bien de penser à où on voudrait être plus tard. Il y a en effet des résidents qui ont choisi de quitter la MRS du CDAIR pour aller dans une structure (EHPAD le plus souvent) qu'ils avaient visitée, ce qui est devenu leur projet (Géraldine, Jacqueline, Michel...) Nous évoquons une résidente partie l'année dernière dans un EHPAD à Etaules comme elle le souhaitait. Un petit groupe est allé lui rendre visite mais a été choqué de ne pas avoir été reconnu. « C'est triste mais cela arrive ».

Patrick sait qu'il voudra aller à l'EHPAD d'ARS, qui est son village.

Demandes :

- Un Concours de boules inter-établissement ?
- Un thé dansant avec d'autres structures ?
- Voir Hollyday on Ice ?
- Aller à la piscine ?
- Aller au Bowling ?
- Partir au Pays de Galles ! Nous expliquons pourquoi ces séjours sont maintenant très difficiles à organiser.
- Trois jours en camping sur le bout de l'île... c'est faisable ! A voir avec l'encadrement.
- Maintenir les échanges avec d'autres structures. Cela fait du bien. Deux en profitent régulièrement, d'autres y pensent.
- Deux résidents partent en couple en voyage à LOURDES, c'est une première pour eux deux ensemble. Ils sont très contents.
- Les voyages adaptés c'est bien.
- Laurent nous informe de la date de la KERMESSE : Le 21 septembre prochain.
- Ils aimeraient pouvoir participer à la sortie moto le 8 mai proposée par des motards des bâtisseurs du possible.
- Ils évoquent aussi une sortie pour voir les voitures de collection.

ABECEDAIRE

Cet abécédaire, qui pourrait prendre à terme la fonction de charte éthique.

Il pourrait être « coconstruit », avec les usagers et les professionnels.

C'est une et les valeurs que l'on met derrière dans l'établissement et dans les pratiques au quotidien.

Cela pourrait être la base d'un échange avec les usagers, leurs représentants, leurs tuteurs et les professionnels, pour en corriger, élargir ou compléter le contenu.

Le résultat serait donc différent selon les établissements si plusieurs s'engageaient dans la même démarche.

Il serait d'ailleurs intéressant de comparer les résultats, ce qui remplirait une des fonctions d'un comité éthique, et plus, si on abordait ne serait-ce qu'une fois ou deux par an des situations qui posent problème en groupe interne ou mutualisé avec d'autres établissements.

Une première version, sorte de brouillon, pourrait être diffusée à toutes les personnes concernées, en sollicitant leur participation, leurs commentaires.

La diffusion peut se faire par mail, lors de CVS ou de réunions à thèmes.

La version améliorée serait ensuite diffusée à nouveau à tous pour validation.

Elle pourrait ensuite servir de base pour la rédaction du projet d'établissement

Elle pourrait aussi constituer une annexe au livret d'accueil de l'utilisateur ou du nouveau professionnel.

Cet abécédaire pourrait être utile pour avoir un vocabulaire commun lors d'analyse de la pratique ou lors des réunions d'équipe.

A/ ACCUEIL : il n'y a pas d'accueil sans consentement ni préparation

AIDANT

AUTONOMIE : ce n'est pas le fait de ne pas être dépendant, c'est le fait de se fixer soi-même ses propres normes, ses propres désirs, on peut être autonome et dépendant.

ADAPTE : qui s'adapte à l'autre ?

ASSUMER

APAISER

B/ BIENVEILLANCE ; c'est d'abord penser que le résident fait ou dit est probablement positif avant de regarder si ce n'est pas le contraire.

BONJOUR

C/ CONTRAT, nous sommes au moins deux à être engagés par un contrat

CONSENTEMENT : il doit être libre, éclairé, sans ambiguïté, il doit toujours être recherché s'il s'agit de formuler un choix à la place du résident

CITOYEN

D/ DEPENDANCE : le fait d'être dépendant ce n'est pas forcément dépendre pour tout et totalement des professionnels, il faut valoriser les compétences. Nous sommes interdépendants.

DROIT et DEVOIRS : Nous sommes tous des êtres sociaux et donc soumis aux mêmes droits et devoirs

DIFFERENCE : la différence est une soustraction, nous sommes tous différents donc nous sommes tous pareils, additionnons nos particularités.

DISTANCE

DISCIPLINE

E/ ETHIQUE : c'est le fait de se poser continuellement la question « est-ce que ce que je fais est toujours dans le sens que ce qui était prévu au bénéfice des usagers, en termes de valeurs et d'attitudes au quotidien ? »

EXISTER : Dépasse le « VIVRE » car vivre c'est être reconnu dans la société

ENGAGER

ECOUTER

EXTRAORDINAIRE

F/ FORCE ET FAIBLESSE : la faiblesse reconnue est une force

FACILE A LIRE ET A COMPRENDRE : les documents d'information et contractuels doivent en tenir compte.

G/ GROUPE : nous n'avons pas choisi ce groupe dans lequel nous vivons mais il y a des règles qu'on peut élaborer ensemble et d'autres qui s'imposent à tous

H/ HABITATION : la chambre est un lieu privatif dans un lieu collectif

HANDICAP
I/ L'INFORMATION : elle doit être claire, loyale et appropriée (facile à lire et à comprendre ?)
INCLUSION
J/ JE : on a le droit de dire « je », même dans un collectif.
JUGEMENT
K/ KEZACO ? nous manions les sigles et les acronymes, mais nous devons les traduire aux usagers
L/ LIBERTE elle ne peut être limitée qu'après avoir évalué les compétences et difficultés de la personne, mais après l'avoir informée et associée, puis en élaborant les éventuelles restrictions et en les interrogeant régulièrement en équipe.
LIENS
M/ MOI : chacun a une histoire, un passé qui lui est propre, il ne les laisse pas à la porte de l'établissement.
MATURITE
N/ NON et OUI
NECESSITE
O/ OUVERTURE
OUBLIES
P/ PROJET PERSONNALISE : il est fait avec le consentement et l'information de la personne, en priorisant le maintien de ses acquis (donc en les ayant évalués auparavant) avant le travail sur les difficultés
PROFESSIONNEL
PARTAGE
PROTEGER
POUVOIR
Q/ QUALITE DE VIE
QUESTIONNER
R/ RESPECT
RESEAUX SOCIAUX
S/ SEXUALITE c'est un droit, celui de respecter l'autre dans sa capacité à consentir est un devoir
SPORT
SENS
SOLIDARITE
T/ TU : qu'est-ce que cela veut dire de tutoyer un résident ?
U/ UTILE : chacun peut être utile à quelque chose
V/ VULNERABILITE : elle est inhérente à la condition humaine, est vulnérable celui qui peut être blessé
VALEURS
W/ WI FI : si la WI FI peut être mis à disposition, chacun reste responsable de l'usage qu'il en fait
X/ FILMS X : sous réserve d'être majeur et dans un lieu privatif
Y/ YOUPI : sachons marquer la vie quotidienne de moments de fêtes
Z/ ZOOTHERAPIE : les animaux peuvent être un support pédagogique ou thérapeutique
ZEN